

**DIRECTION NATIONALE  
DU GENIE RURAL**

**TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX (02)  
SUPERVISEURS POUR LE PROJET D'APPUI A L'INITIATIVE POUR  
L'IRRIGATION DANS LE SAHEL AU MALI (PAIS – MALI) DANS LA REGION  
DE KAYES**

Sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la Direction Nationale du Génie Rural (DNGR), la Coopération Espagnole appuie le Ministère de l'Agriculture de la République du Mali dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation.

Ainsi, dans la continuation des projets d'appui de la Coopération Espagnole au sous-secteur de l'irrigation de proximité au Mali dans la région de Kayes, elle a accordé au Ministère en charge de l'Agriculture une subvention d'environ **3 150 000 euros**, pour appuyer la mise en œuvre du projet dénommé « **Projet d'Appui à l'initiative pour l'Irrigation dans le Sahel au Mali (PAIS-Mali)** ».

L'objectif global du projet PAIS est de « Renforcer la capacité des parties prenantes et d'accroître les superficies irriguées pour une performance d'irrigation améliorée dans la région de Kayes, au Mali ». Il a comme objectif spécifique, améliorer les outils de recherche et renforcer le partage des connaissances sur les systèmes d'irrigation durables, renforcer les capacités des services techniques régionaux et nationaux chargés de la mise en œuvre et du suivi des systèmes d'irrigation et accroître les superficies irriguées de 250 ha.

A termes, les résultats attendus du projet sont : (i) les processus de planification des investissements en irrigation sont renforcés ; (ii) les capacités institutionnelles des structures étatiques et des Organisations Paysannes sont renforcées (iii) Les liens structurels entre les acteurs (état, acteurs intermédiaires, producteurs) sont améliorés (iv) Des modèles pertinents de projets d'irrigation de petits et moyens périmètres sont développés et capitalisés (v) les superficies irriguées sont augmentées de 250 ha (vi) La qualité des interventions dans le secteur est améliorée (vii) Un programme de recherche sur des systèmes d'irrigation à petite échelle, sur la diversification en cultures irriguées et la conservation et amélioration des sols est mise en place (viii) La plateforme intégrée de gestion de la connaissance créée par le SIIP est utilisée (ix) La coordination du projet est assurée

Le projet sera exécuté suivant les procédures nationales, prenant en compte les normes qui sont décrites dans la subvention octroyée par l'AECID, par une Unité de Gestion du Projet (UGP) intégrée dans les services du Ministère en charge de l'Agriculture, avec comme acteurs principaux : les Directions Nationales du Génie Rural et de l'Agriculture, les Directions Régionales du Génie Rural et de l'Agriculture et leurs démembrements au niveau des cercles d'intervention, l'Entreprise publique Espagnole « TRAGSA », les bénéficiaires directs, et les Collectivités Territoriales concernées.

La première réunion du Comité National de Suivi du Projet (réunion de démarrage) tenue à Bamako le 24 janvier 2020 a retenu une structure appropriée adaptée à notre contexte pour cette UGP.

Au niveau national, l'UGP est placée sous tutelle du Directeur National du Génie Rural et au Niveau Régional, sous celle du Directeur Régional du Génie Rural.

## **1. Dépendance hiérarchique et fonction principale**

Le superviseur est recruté sur base concurrentielle et placé sous l'autorité du Coordinateur du Projet avec qui, il signera un contrat annuel de performance. Il est responsable du suivi, la supervision, la coordination et l'encadrement des activités de terrain des animateurs et des bénéficiaires et sert de liaison entre ceux-ci et l'Unité de Gestion du Projet. Chargé de coordonner la mise en œuvre des activités, il veillera au respect du planning d'exécution des activités de terrain.

## **2. Responsabilités**

Il (elle) sera responsable du suivi, la supervision, la coordination des activités de terrain, l'encadrement des animateurs et de la liaison entre ceux-ci et l'unité de gestion du projet. Chargé(e) (es) de coordonner la mise en œuvre des activités du projet au niveau de sa zone d'intervention, il (elle) est placé sous la responsabilité du coordinateur. Il (elle) assure les tâches spécifiques suivantes contribuant à l'atteinte des résultats du projet :

- appuyer à la coordination des activités de terrain des animateurs au niveau des cercles regroupés en deux (02) pools de supervision : Kayes et Yelimané d'une part et Bafoulabé et Keniéba d'autre part ;
- approuver les besoins de renforcement des capacités des bénéficiaires et élaborer les TDRs y afférents ;
- participer à l'organisation des acteurs et appuyer techniquement la tenue des sessions de formation à l'endroit des animateurs ;
- faciliter la collecte et la fourniture régulière des données nécessaires au renseignement des indicateurs de bases du projet (environnementales, agronomiques, socio-économiques intégrant l'approche genre) ;
- veiller au respect de l'approche PNIP pour le choix des sites à retenir ;
- appuyer au besoin les animateurs à l'identification et procéder à la pré validation des sites à retenir dans le cadre du projet ;
- élaborer les TDRs pour la réalisation des études techniques APS, APD, EIES et élaboration de DAO des travaux d'aménagement de types 1, 2 et 3
- coordonner et suivre la mise en œuvre des travaux d'aménagements hydro – agricoles des sites retenus ;
- veiller à l'encadrement des animateurs dans collecte des données et renseignement des indicateurs pour la mise en valeur agricole des aménagements réalisés ;
- élaborer les documents de gestion des ouvrages/infrastructures, mettre en place les organes de gestion et veiller au renforcement de capacités des acteurs (participer à l'identification des besoins de renforcement des capacités des acteurs sur les questions relatives à la mise en valeur des aménagements, la gestion de l'eau et la sécurisation des ouvrages/infrastructures ;
- superviser les formations au profit des acteurs au niveau de sa zone d'intervention ;
- élaborer et veiller au respect de la mise en œuvre d'une planification mensuelle, bimensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle des activités dans sa zone d'intervention ;
- superviser les activités de suivi et d'évaluation du projet ;
- participer à l'élaboration des ententes foncières au sein des aménagements réalisés ;
- fournir les comptes rendus des réunions tenues avec les acteurs et un rapport mensuel d'activités à l'UGP ;

- coordonner les activités d'élaboration et veiller à l'application correcte des ententes foncières pour une gestion concertée des espaces aménagés,
- assurer la coordination pour la mobilisation des bénéficiaires lors des travaux d'aménagements, des sites de bas-fonds, PIV et Petits Périmètres Maraîchers, des ouvrages de protection, et dans la mobilisation de la contrepartie des bénéficiaires (participation physique) ;
- veiller à la qualité des prestations commanditées par la DNGR/l'UGP auprès des services de consultation ;
- rendre compte régulièrement à l'UGP de l'état d'avancement des activités de terrain ;
- informer immédiatement l'UGP avec ampliation à la DRGR de toute information qui peut nuire à sa mission et à la mise en œuvre du projet dans sa zone d'intervention.
- faire toute autre activité contribuant à l'atteinte des résultats du projet dans sa zone d'intervention et au sein de l'UGP ;
- fournir des informations sécuritaires disponibles dans sa zone d'intervention.

### **3. Résultats attendus**

L'atteinte des résultats du projet dépend en grande partie de la réussite des actions de terrain. A ce titre, les résultats suivants sont attendus de lui :

- les critères de sélections des sites et des bénéficiaires des aménagements sont définis ;
- la liste des sites à aménager est établie et validée ;
- les TDR pour la réalisation des études techniques sont élaborés ;
- les ententes foncières sont élaborées et appliquées lors de la mise en valeur des aménagements ;
- les documents de cession des parcelles et/ou les titres de propriété ou d'immatriculation sont fournis ;
- le parcellement après les aménagement est réalisé correctement ;
- les besoins en formations des bénéficiaires sont identifiés et transmis à l'UGP ;
- l'approche PNIP est connue pour le choix des sites et des bénéficiaires ;
- les conditions de participation des bénéficiaires sont discutées et précisées ;
- la planification périodique des activités à mener dans sa zone d'intervention est élaborée et exécutée conformément aux prévisions ;
- des rapports mensuel, trimestriel, semestriel et annuel sont produits régulièrement ;
- le suivi et l'évaluation interne des activités du projet sont assurés ;
- les organes de gestion et d'entretien des aménagements sont fonctionnels et sont suivis correctement ;
- le suivi correct des prestations de terrain commanditées par l'UGP auprès des services de consultation est fait ;
- l'encadrement des exploitants et des animateurs est réalisé pendant la mise en valeur ;
- les animateurs maîtrisent les techniques modernes d'évaluation de la production.

### **4. Critères de performance**

Parmi les critères de performance de ce poste, il faut noter entre autres :

- le respect du planning du activités ;
- les ententes foncières sont élaborées à temps et appliquées correctement ;
- l'édition des différents rapports à date ;
- l'établissement du niveau d'exécution des plans opérationnels périodiques ;

- les sites retenus pour les installations d'irrigation de proximité ont fait l'objet d'accord écrit sous forme de convention entre l'UGP et les bénéficiaires directs ;
- la concrétisation du chronogramme d'exécution périodique ;
- l'état d'exécution des activités par rapport au planning est donné régulièrement ;
- pas de report d'activités ;
- les animateurs sont à jour sur leur planning.

## 5. **Qualifications requises**

Le titulaire du poste sera un ingénieur en Génie Rural ou agronomie et ou tout autre diplôme équivalent. Il doit avoir :

- une expérience confirmée en encadrement, organisation paysanne et au moins trois (3) ans d'expérience dans l'encadrement des producteurs et deux (2) ans expérience autour des périmètres irrigués et/ou aménagements de bas - fonds ;
- une bonne maîtrise du français et d'au moins une des langues parlées dans la zone d'intervention du projet (bambara, soninké, peulhs, khassonké, malinké) ;
- des aptitudes en approche genre ;
- une bonne capacité rédactionnelle et de communication orale ;
- le sens de l'organisation et de la gestion des priorités ;
- la connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, Internet etc.) ;
- un bon esprit de camaraderie et être capable de travailler en équipe, notamment sa coordination ;
- l'expérience dans l'encadrement dans le cadre d'un projet espagnole est un atout.

## 6. **Exigences professionnelles**

- ouverture d'esprit ;
- rigueur, probité et méthode dans le travail ;
- capacité à travailler sous pression et dans la discrétion.

## 7. **Conditions**

Pour ces postes, les conditions sont les suivantes :

- être de nationalité malienne ;
- être âgé de 24 ans au moins et 45 ans au plus ;
- le contrat sera à plein temps et à durée déterminée d'un (1) an renouvelable sur la durée du projet et sous réserve de disponibilité financière ;
- la période d'essai sera de trois (3) mois ;
- le titulaire bénéficiera d'un salaire mensuelle selon expérience et la disponibilité financière du projet suite aux négociations ;
- le lieu d'affectation est la Direction Régionale du Génie Rural de Kayes. Ils seront déployés dans les zones d'interventions du projet à l'intérieur de la Région de Kayes suivant les différents besoins dans les cercles de Kayes, Bafoulabé, Kénièba, et Yélimané. Cependant, les titulaires feront des déplacements fréquents dans la région de Kayes et à Bamako selon les besoins de service ;
- l'entrée en fonction des titulaires se fera dès que les conditions pour le démarrage des activités sont réunies ;

- les candidatures féminines sont vivement encouragées et les expériences similaires avec la DNGR et l'AECID seront valorisées.

## **8. DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidatures seront constitués des pièces suivantes :

- une lettre de motivation adressée au Directeur National du Génie Rural ;
- un curriculum vitae de 4 pages au maximum ;
- les copies légalisées ou certifiées des diplômes obtenues ;
- les attestations de travail ;
- deux lettres de recommandation ;
- les adresses des personnes de référence (deux au moins) ;

***NB : les dossiers déposés ne pourront plus être retirés***

## **V. DATE ET LIEUX DE DEPOT DES CANDIDATURES**

Les dossiers de candidatures sont adressés uniquement en copies dures peuvent être déposés à la Direction Nationale du Génie Rural ou à la Direction Régionale du Génie Rural de Kayes au plus tard, **le lundi 31 juillet 2023 à partir de 10h00 GMT** précises.

**Direction Nationale du Génie Rural**

**Rue Mohamed V :**

**Tel: 20 22 58 50 / 20 22 59 73 ; Fax: 20 22 11 34 / BP:155-Bamako.**